



PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités (DREETS)

PCRH : Dossier complet du prestataire

Le dossier du prestataire doit comprendre les documents ci-dessous :

- 1-Fiche de renseignements du prestataire (PJ 1)
- 2-Déclaration sur l'honneur – engagement du prestataire (PJ 2)
- 3-La proposition détaillée d'accompagnement de l'entreprise (PJ 3 et 3 bis)
- 4-Références d'entreprises et exemples concrets de personnalisation d'accompagnement (PJ 4)
- 5-CV de chacun des consultants mettant bien en évidence l'expérience minimale de 2 ans en accompagnement RH de TPE/PME

! Depuis 2025

L'expérience en RH en qualité de salarié dans une entreprise ne sera pas prise en compte comme expérience d'accompagnement RH de TPE/PME

Pour les demandes de PCRH déposées auprès de la DREETS ou d'une DDETS/PP, ce « dossier complet de prestataire » devra être complété avec les attestations ci-dessous datées de moins de 3 mois :

- 6-Attestation de vigilance pour le paiement des cotisations sociales (URSSAF)
- 7-Attestation de régularité fiscale (DDFIP)

**Tout dossier reçu incomplet ou complété partiellement
ne sera pas recevable.**

Fiche de renseignements du prestataire

1- Identité	
Raison sociale de la structure demandant à intervenir	
Nom et qualité du responsable légal de la structure	
N° SIRET	
Statut juridique Joindre un extrait du Kbis de moins de 3 mois	Etes-vous une association ? ☐ Oui ☐ Non Si association, recevez-vous des financements publics ? ☐ Oui ☐ Non
Date de création	
Adresse complète avec code postal et ville	
Téléphone fixe : Téléphone portable :	Tél fixe : Tél portable :
Nom et Mail (personne contact) :	Nom et prénom du contact : Mail du contact :
Etes-vous DRH à temps partagé pour une entreprise ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, précisez lesquelles :

2- Situation financière			
CA N-1	€	Résultats exercice N-1	€
CA N-2	€	Résultats exercice N-2	€

3- Coût d'intervention	
Coût d'une journée d'intervention HT	€

4- Expériences des intervenants et du prestataire	
Noms du ou des intervenants qui réaliseront la PCRH Joindre le ou les CV ! Les intervenants doivent avoir une expérience d'au moins 2 ans dans le l'accompagnement RH des TPE/PME. L'expérience en RH d'un consultant en qualité de salarié dans une entreprise ne peut pas être prise en compte comme expérience d'accompagnement RH de TPE/PME. L'analyse du CV par l'OPCO ou la DREETS sera effectuée dans ce sens.	Précisez <u>nom prénom</u> de chaque consultant ainsi que son <u>lien juridique</u> existant avec le prestataire qui dépose cette fiche (salarié, responsable légal, sous-traitant...). Intervenant 1 : Intervenant 2 : Intervenant 3 : ... En cas de co-animation avec une autre structure de conseil : chaque structure renseigne les documents N° 1 et N°4
Avez-vous été référencé par une autre structure (Ex : OPCO, dispositif de la Région, dispositif porté par une organisation professionnelle) ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, précisez lesquelles :

Avez-vous accompagné un collectif d'entreprises ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, précisez lequel
Avez-vous accompagné des entreprises de moins de 10 salariés ?	☐ Oui ☐ Non Si oui, précisez lesquelles :
Zones géographiques d'intervention	☐ Région entière de Nouvelle-Aquitaine Ou seulement un ou plusieurs départements : ☐ 16 ☐ 17 ☐ 19 ☐ 23 ☐ 24 ☐ 33 ☐ 40 ☐ 47 ☐ 64 ☐ 79 ☐ 86 ☐ 87

5- Domaines d'intervention

Secteurs d'activité privilégiés	Type de prestations RH habituellement réalisées
☐ Agriculture - viticulture ☐ BTP ☐ Commerce/Grande distribution ☐ Restauration/hôtellerie ☐ Industrie ☐ Chimie ☐ Métallurgie ☐ Plasturgie ☐ Sanitaire/Social/Santé ☐ Milieu associatif ☐ Milieu culturel ☐ Logistique Entreprises ☐ Transport ☐ Propreté ☐ Numérique/services aux entreprises ☐ Autres (précisez) :	☐ Appui au recrutement/intégration ☐ Organisation du travail ☐ Mutualisation des ressources – tiers employeurs ☐ Formation ☐ GPEC ☐ Management ☐ Conditions de travail, santé au travail, prévention des risques ☐ QVT (Qualité de Vie au Travail) ☐ Dialogue social ☐ RSE (Responsabilité Sociale des entreprises) ☐ Gouvernance associative ☐ Transition numérique ☐ Transition écologique Autres (précisez) :

6- Engagement et signature du prestataire

Je soussigné(e) *[nom, prénom et qualité du ou de la représentant(e) légal(e)]*, en qualité de représentant(e) légal(e) de *[nom de l'organisme prestataire]* certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans le présent dossier.

Je m'engage à respecter les principes et la déontologie de la PCRH (annexe 4), à fournir **systematiquement** à la DDETS/PP ou DREETS dans un délai maximum de 15 jours après la prestation les documents de suivi de mise en œuvre de la prestation et **une fiche de synthèse** (précisant en particulier le temps effectué en présentiel, les éléments du diagnostic avec l'entreprise, le contexte, les outils RH construits, le déroulement et éventuelles difficultés, les intervenants de l'entreprise, les modalités d'association des salariés et le plan d'actions RH avec échéances) de l'accompagnement réalisé. Si demandés, les livrables seront également transmis à la DREETS ou DDETS/PP.

Je m'engage à participer aux réunions d'animation et aux demandes d'évaluation du dispositif.

Le, _____ A,

Nom, prénom, qualité du ou de la représentant(e) légal(e) :

Signature

cachet de l'organisme prestataire

Dossier complet du prestataire : Pièce jointe n° 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR – ENGAGEMENT DU PRESTATAIRE CHOISI POUR LE PROJET A RESPECTER LES PRINCIPES ET LA DEONTOLOGIE DE LA PCRH

Vous avez été sollicité par une entreprise qui souhaite bénéficier d'un soutien financier de l'Etat pour la réalisation d'une prestation conseil en gestion des ressources humaines.

Dans le cadre de ce dispositif, afin de préserver les intérêts de l'entreprise et de prendre en compte les intérêts de toutes les parties-prenantes, **le prestataire** :

Compétences, Connaissances, Moyens

- Reconnaît** détenir les compétences nécessaires à la réalisation de la prestation dans des conditions de qualité que l'entreprise cliente est légitimement en droit d'attendre ;
- Engage** les moyens matériels et les moyens humains nécessaires à la bonne réalisation de la prestation ;
- Accompagne uniquement en présentiel les entreprises.**

Posture et méthodologie

- Adopte** une approche intégrée des différents enjeux de l'entreprise concernant son développement économique, l'emploi, l'organisation du travail et les conditions de travail en fonction de ses besoins et de sa taille ;
- Fait connaître** ses méthodes de travail au début de l'intervention et à l'ensemble des parties-prenantes de la démarche ;
- Met en œuvre** une démarche associant l'ensemble des acteurs de l'entreprise (direction, représentants du personnel, encadrement et salariés) dans le cadre de sa mission en fonction des responsabilités de chacun et dans le respect des clauses de confidentialité prévues par l'entreprise ;
- Adopte** une posture et d'appui à l'ensemble des acteurs de l'entreprise. L'intervention doit garantir l'écoute de tous les acteurs et l'analyse de leurs enjeux ;
- Réalise** une intervention ne se résumant pas à une étude de faisabilité ou à un diagnostic ;
- Fait preuve** de pédagogie pour expliquer les recommandations qu'il formule ;
- Réalise** une intervention qui permet la construction de solutions concrètes et d'un plan d'actions adapté aux besoins de l'entreprise et à sa taille ;
- Accompagne** le cas échéant l'entreprise dans la mise en œuvre de ce plan d'action.

Intégrité et indépendance

- Orienté** l'entreprise vers d'autres dispositifs lorsque cela est nécessaire ;
- Adopte** une démarche reposant sur une posture de neutralité et d'indépendance vis-à-vis des parties-prenantes de l'entreprise ;
- Se conforme** à un principe de confidentialité à propos des informations dont il a connaissance au cours de sa mission.

Impact territorial sur la dynamique de l'emploi et relations avec les services de l'Etat

- Participe** aux réunions de suivi et aux évaluations de la mise en œuvre de la PCRH éventuellement organisées par la DREETS.

Je soussigné(nom, prénom et qualité)
représentant de(dénomination sociale)
sis (adresse)

- déclare connaître et m'engager à respecter les dispositions de l'instruction N° DGEFP/MADEC/2022/208 du 15 septembre 2022 relative à la prestation « conseil en ressources humaines » pour les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME). ;
- déclare m'engager à respecter les principes et la déontologie attendus dans la mise en œuvre du dispositif « PCRH » et rappelés ci-dessus.

Fait à Le

Nom, prénom :

Signature

Tampon du prestataire :

PCRH : Proposition détaillée du prestataire

1. Prestataire	Nom commercial du prestataire	
	SIRET	
	Adresse	
	Nom du contact	
	Coordonnées du contact	Tél : Email :
	Nom du ou des consultants (Joindre le ou les CV)	
	Brève présentation du prestataire	
2. Entreprise souhaitant être accompagnée	Nom commercial	
	Statut juridique de l'entreprise	
	SIRET	
	Adresse	
	Contact dans l'entreprise	Fonction : Nom et prénom :
	Coordonnées du contact	Tél : Email :
	Nombre de salariés de l'entreprise (avec tous ses éventuels établissements)	
	L'entreprise appartient elle à un groupe ?	Oui – Non Si besoin, nom du groupe :

3. Contexte de l'entreprise :		
4. Objectifs de la PCRH :		
5. Prestation proposée	Thèmes PCRH envisagés <i>(Cf. liste dans la fiche « informations sur la PCRH »)</i>	
	Description des outils RH qui seront créés ou modifiés	
	Livrables envisagés <i>(Outils RH, plan d'action avec échéances) :</i>	
	Fonctions des salariés et/ou dirigeants impliqués	
	Modalités pratiques de l'accompagnement avec les personnes impliquées <i>(Ex : questionnaire, observation, entretiens individuel, entretien collectif, etc...)</i>	

5. Prestation proposée (suite)	Modalités d'association de tous les salariés et/ou représentants du personnel <i>(Ex : questionnaire, réunion collective, entretiens, présentation au CSE, etc.)</i>	
5. Prestation proposée (suite)	Durée de la PCRH (en jours)	Diagnostic éventuel :
		Accompagnement :
		Durée totale :
	Nombre de jours en présentiel	
	Si distanciel, précisez :	Nombre de jours : Actions conduites pendant les journées en distanciel <i>(doit être exceptionnel et justifié par des actions en lien avec l'entreprise bénéficiaire de la subvention PCRH) :</i>
	Détail de la prestation pour chaque journée : <i>Max 6 jours pour un accompagnement</i>	Jour 1 :
		Jour 2 :
		Jour 3 (éventuel) :
		Jour 4 (éventuel) :
		Jour 5 (éventuel) :
		Jour 6 (éventuel) :
	Tarif journalier HT	
	Cout total HT	
Dates prévisionnelles de réalisation	au	
Précisions éventuelles :		

Date : .. / .. /

Tampon et signature du prestataire